



# COMITE FINANCIER

**Cent quatre-vingt-dix-neuvième session**

**Rome, 20-24 mai 2024**

**Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2022-2023**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M<sup>me</sup> Beth Crawford  
Sous-Directrice générale  
Directrice du Bureau de la stratégie, du programme et du budget  
Tél.: +39 06570 52298  
Courriel: [OSP-Director@fao.org](mailto:OSP-Director@fao.org)

### RÉSUMÉ

- En novembre 2023, le Comité financier a examiné les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2022-2023. Il a pris note des prévisions concernant l'exécution du budget 2022-2023 découlant de la mise en œuvre du Programme de travail, noté les virements précédemment approuvés vers les chapitres 1, 2, 3, 4 et 9, et dit attendre avec intérêt de recevoir le rapport final à sa session de mai 2024<sup>1</sup>.
- Le présent rapport fait le bilan de l'exécution du budget 2022-2023 sur la base des comptes non vérifiés de l'Organisation. Les dépenses engagées pour l'exercice 2022-2023 représentent 99,8 pour cent des crédits ouverts pour cet exercice, et le solde non dépensé s'élève donc à 2,1 millions d'USD.
- Le bilan de l'exécution du budget par chapitre budgétaire est en phase avec les virements précédemment approuvés; les virements vers les chapitres 3 et 4 ne sont plus nécessaires.

### INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

#### Projet d'avis

##### **Le Comité:**

- **a pris note du rapport final sur l'exécution du budget de l'exercice 2022-2023, établi sur la base des comptes non vérifiés de l'Organisation, et du solde non dépensé de 2,1 millions d'USD;**
- **a rappelé que les soldes non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 6), des dépenses d'équipement (chapitre 12) et des dépenses de sécurité (chapitre 13) seraient reportés sur l'exercice biennal 2024-2025 conformément au Règlement financier de l'Organisation;**
- **a approuvé les virements définitifs vers les chapitres 1 (5,8 millions d'USD), 2 (1,4 million d'USD) et 9 (4,8 millions d'USD), comme indiqué dans le tableau 2, et est convenu que les virements vers les chapitres 3 et 4 ne sont plus nécessaires.**

---

<sup>1</sup> [CL 174/9, paragraphe 16.](#)

## Introduction

1. La Conférence, par sa résolution CR 8/2021, a approuvé une ouverture de crédits de 1 005,6 millions d'USD pour 2022-2023, ainsi que le Programme de travail correspondant, et a communiqué des indications concernant le contenu des propositions<sup>2</sup>. En décembre 2021, le Conseil a approuvé la répartition révisée des crédits ouverts (montant net) entre les chapitres budgétaires dans les Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2022-2023<sup>3</sup>.
2. En mars 2023, le Comité financier a autorisé les virements budgétaires prévus des chapitres 5, 7, 8 et 10 vers les chapitres 1, 2, 3, 4 et 9<sup>4</sup>. En novembre 2023, il a noté que les virements précédemment approuvés demeuraient nécessaires<sup>5</sup>.
3. On trouvera dans le présent rapport, pour examen et approbation, la version finale de l'exécution du budget en regard de l'ouverture de crédits nette pour 2022-2023.

### Vue d'ensemble de l'exécution du budget de l'exercice biennal

4. Le *tableau 1* résume l'exécution du budget par rapport à l'ouverture de crédits nette 2022-2023. Ce bilan est fondé sur les dépenses effectives inscrites dans les comptes non vérifiés de l'Organisation, recalculées sur la base du taux de change qui avait été utilisé dans le PTB 2022-2023, soit 1,22 USD pour 1 EUR.

**Tableau 1: Vue d'ensemble de l'exécution du Programme ordinaire pour 2022-2023 (en milliers d'USD)**

	Milliers d'USD
Ouverture de crédits nette 2022-2023 (CR 8/2021)	1 005 635
Dépenses nettes (au taux de change budgétaire) 2022-2023	1 003 546
Solde de l'ouverture de crédits nette 2022-2023	2 089

5. Comme le montre le *tableau 1*, l'Organisation a dépensé 1 003,5 millions d'USD au total sur le montant net des crédits ouverts pour 2022-2023, qui s'élevait à 1 005,6 millions d'USD; le solde non dépensé s'élève donc à 2,1 millions d'USD, soit une utilisation de 99,8 des crédits alloués.
6. Le montant des dépenses effectives en 2022-2023 a subi l'effet de la variation favorable des dépenses de personnel, c'est-à-dire la différence entre les coûts inscrits au budget et les dépenses effectives. Estimée à l'origine à 18 millions d'USD<sup>6</sup>, cette variation s'est finalement établie à 20,6 millions d'USD. Cela s'explique essentiellement par le fait que le coût des prestations après la cessation de service au titre des services rendus durant la période a été inférieur aux prévisions selon l'évaluation actuarielle 2022 des obligations relatives au personnel, ce à quoi il faut ajouter une augmentation inférieure au montant inscrit au budget de la rémunération nette des membres du personnel de bureaux décentralisés et du personnel des services généraux en poste à Rome.

<sup>2</sup> [C 2021/REP, paragraphes 65-70](#), et CR 8/2021.

<sup>3</sup> [CL 168/REP, paragraphes 11 et 12](#).

<sup>4</sup> [CL 172/9, paragraphe 26, alinéa b](#).

<sup>5</sup> [CL 174/9, paragraphe 16](#).

<sup>6</sup> [FC 198/5, paragraphe 11](#).

## Virements budgétaires entre chapitres

7. Les virements définitifs entre chapitres budgétaires par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2022-2023 sont présentés dans le *tableau 2*. Tous les virements sont conformes à ceux autorisés par le Comité financier en novembre 2023. Les virements vers les chapitres 3 et 4 qui avaient été autorisés ne sont plus nécessaires.
8. Il convient de rappeler que les virements prévus entre les chapitres budgétaires<sup>7</sup> s'expliquent par les facteurs suivants: pour les chapitres 1 à 5, l'appui à apporter aux régions de la FAO afin de renforcer l'exécution au niveau des pays par l'intermédiaire du Fonds multidisciplinaire, et les ajustements à apporter à la planification des activités de la FAO afin de faire face à l'évolution des besoins et aux difficultés croissantes liées à la crise alimentaire mondiale ainsi qu'aux facteurs qui contribuent à cette dernière; pour le chapitre 9, les ressources d'un montant de 0,8 million d'USD allouées au Bureau de l'Inspecteur général en vue d'assurer un financement suffisant du plan de travail du Bureau, notamment des enquêtes, ainsi que les ressources additionnelles consacrées au développement du multilinguisme et la création et le fonctionnement de l'Unité de protection des données. Ont également influé sur l'exécution finale par chapitre la mise en œuvre progressive du modèle de recouvrement des coûts de la FAO et la différence entre les coûts inscrits au budget et les dépenses de personnel effectives pour l'exercice biennal.
9. Les dépenses finales au titre des *quatre améliorations* et de l'objectif 5 (chapitres 1 à 5) comprennent celles relevant du Fonds multidisciplinaire, d'un montant de 8,5 millions d'USD, inscrit au budget de l'objectif 5, qui est alloué aux *quatre améliorations* afin de financer des initiatives transversales innovantes ayant un effet de catalyseur et de renforcer les opérations relevant des programmes de pays compte tenu des priorités nationales. Cette dotation vise à tirer parti de l'avantage comparatif de la FAO et des capacités techniques dont elle dispose sur le terrain. Les chapitres 1 et 2, qui tiennent compte des ajustements apportés à la planification détaillée des activités, couvrent également des dépenses destinées à financer des initiatives stratégiques visant à promouvoir des pratiques agricoles durables et à faire progresser la transformation des systèmes agroalimentaires aux niveaux mondial, régional et national. Le chapitre 2, notamment, comprend un montant de 0,5 million d'USD alloué aux activités du Codex, qui vise principalement à couvrir la hausse des coûts afférents aux services d'interprétation et de traduction<sup>8</sup>.
10. Comme cela était attendu<sup>9</sup>, les montants par chapitre ont quelque peu varié en raison des écarts entre les pourcentages effectifs et les pourcentages prévus de dépenses en euros, principalement dans les chapitres 8 (TIC) et 10 (Administration).

---

<sup>7</sup> [FC 195/9](#), [FC 198/5](#), paragraphes 2 et 5 à 10, PC 135/2-FC 195/8, C 2025/8.

<sup>8</sup> [CX/CAC 23/46/23](#), [paragraphe 6](#), [alinéa iii](#).

<sup>9</sup> [FC 198/5](#), [paragraphe 13](#).

**Tableau 2: Exécution du budget 2022-2023, par chapitre (en milliers d'USD)**

Chapitre	Objectif stratégique ou fonctionnel	PTB 2022-2023 (ajusté) (CL 168/3)	Dépenses nettes prévues en novembre 2023 (FC 198/5)	Dépenses nettes définitives (au taux de change budgétaire)	Excédent / (Déficit) par rapport aux crédits ouverts	Virements entre chapitres budgétaires
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f=c-e)	(g)
1	Amélioration de la production	156 438	159 434	162 237	(5 799)	5 800
2	Amélioration de la nutrition	129 590	134 083	130 919	(1 329)	1 350
3	Amélioration de l'environnement	118 218	118 661	117 823	395	0
4	Amélioration des conditions de vie	123 752	123 842	123 207	545	0
5	Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs	71 292	65 260	65 282	6 010	(6 000)
6	Programme de coopération technique	140 788	140 788	140 788	0	
7	Activités de diffusion	71 189	71 068	71 121	68	(50)
8	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	35 547	34 784	34 388	1 159	(1 150)
9	Gouvernance, contrôle et direction de la FAO	59 419	65 715	64 209	(4 790)	4 800
10	Administration efficiente et efficace	62 381	55 579	57 151	5 230	(4 750)
11	Imprévus	600	0	0	600	0
12	Dépenses d'équipement	14 000	14 000	14 000	0	
13	Dépenses de sécurité	22 421	22 421	22 421	0	
<b>Total</b>		<b>1 005 635</b>	<b>1 005 635</b>	<b>1 003 546</b>	<b>2 089</b>	<b>0</b>

11. Les soldes non dépensés au titre du chapitre 6 (Programme de coopération technique), du chapitre 12 (Dépenses d'équipement) et du chapitre 13 (Dépenses de sécurité) sont reportés sur la période suivante, conformément aux dispositions du Règlement financier, et sont donc présentés comme entièrement dépensés dans les tableaux 1 et 2. On trouvera ci-dessous des informations supplémentaires sur ces chapitres spéciaux.

12. Les dépenses au titre du chapitre 6 (Programme de coopération technique), au taux de change budgétaire, s'élèvent au total à 56,6 millions d'USD, sur une ouverture de crédits pour l'exercice 2022-2023 de 140,8 millions d'USD. Le solde non dépensé de l'ouverture de crédits pour 2022-2023, de 84,2 millions d'USD, est disponible pour les obligations au titre du PCT jusqu'au 31 décembre 2025, conformément à [l'article 4.3 du Règlement financier](#). En outre, au cours de l'exercice 2022-2023, 89,3 millions d'USD de dépenses de projet ont été imputés sur le solde non dépensé reporté des crédits ouverts pour le PCT pour l'exercice 2020-2021, désormais totalement dépensé.

13. Le chapitre 12 (Dépenses d'équipement) présente un dépassement de 0,9 million d'USD, qui doit être couvert au moyen du compte des dépenses d'équipement, dont le solde disponible – qui correspond aux reports des exercices précédents – est de 52,2 millions d'USD, laissant ainsi un montant de 51,3 millions d'USD disponible pour les exercices suivants, conformément au Règlement financier.

14. Le chapitre 13 (Dépenses de sécurité) présente un solde excédentaire de 0,7 million d'USD, à reporter sur le compte des dépenses de sécurité afin d'être utilisé au cours des exercices suivants, conformément au Règlement financier.

15. Conformément aux dispositions de l'[article 4.5 b\) du Règlement financier](#), le Comité financier est invité à approuver les virements demandés, des chapitres 5, 7, 8 et 10 du budget vers les chapitres 1 (5,8 millions d'USD), 2 (1,4 million d'USD) et 9 (4,8 millions d'USD), comme indiqué en colonne g du *tableau 2*.